

Bodycams en action →

Les CFF dressent un bilan positif

Depuis septembre 2024, la Police des transports utilise des bodycams dans toute la Suisse. Un an plus tard, les CFF dressent un bilan positif: ces caméras se sont révélées utiles pour désamorcer les conflits et conserver des preuves.

Texte: Service de presse CFF SA; photos: CFF SA

La sécurité est la priorité absolue pour les CFF: que ce soit à la gare, dans le train ou au travail, les voyageuses et les voyageurs, de même que le personnel, doivent se sentir en sécurité à tout moment. Et c'est précisément ce qui fonde l'engagement sans faille des CFF au quotidien. L'entreprise mise sur une combinaison de prévention, de présence, de désescalade et de technologie.

Afin d'améliorer encore la sécurité dans les transports publics, la Police des transports (TPO) a introduit en septembre 2024 des bodycams pour les policières et les policiers. Chaque patrouille est équipée d'au moins une bodycam (caméra piéton ou caméra corporelle).

Un an plus tard, la TPO dresse un bilan positif: les bodycams se sont révélées utiles pour désamorcer les conflits et conserver des preuves.

- Le nombre de voies de fait à l'encontre du corps de police a fortement diminué de 11 % par rapport à la même période de l'année précédente. C'est un succès, même si le recul est moins prononcé qu'au premier semestre. En effet, au cours de la même période, le harcèlement et les menaces à l'encontre de la Police des transports ont augmenté, probablement en raison des nombreux événements de l'été.
- Les bodycams ont été activées 687 fois.
- Dans 202 cas, les enregistrements ont servi de preuve. 32 de ces enregistrements ont été remis à l'autorité de poursuite pénale.



Police des transports (TPO).

- Les enregistrements ont été arrêtés prématurément à 485 reprises, car la situation s'est apaisée dans de nombreux cas après l'activation de la bodycam.
- Pour près de la moitié des personnes interpellées, l'annonce d'un enregistrement a permis de désamorcer le conflit.
- Se fondant sur leur propre expérience, environ 90 % des policières et policiers estiment que la bodycam est un moyen d'intervention utile.

Utilisations des bodycams

Le recours à cette technologie a été une étape importante pour équiper encore mieux les agentes et agents de la Police des transports afin qu'ils puissent relever les défis liés aux services de présence et d'intervention quotidiens. Les bodycams servent à dissuader les personnes susceptibles de se montrer violentes, à désamorcer les conflits et, si nécessaire, à effectuer des prises de vues pouvant servir de preuves à conserver. Elles n'enregistrent pas en continu. Les agentes et agents de la Police des transports les mettent en marche en fonction de l'intervention, et cette action est clairement identifiable pour l'autre personne. Les policières et policiers annoncent à chaque fois oralement l'activation de la bodycam, si la situation le permet. En cas d'activation, les trois LED frontales clignotent en rouge et un signal sonore retentit. La personne à contrôler peut également demander l'activation de la bodycam.

Sauvegarde et protection des données

Les données vidéo enregistrées sont sauvegardées sur des serveurs des CFF en Suisse. Seuls des spécialistes de la Police des transports ont accès à ces enregistrements à des fins de preuve. Il n'est pas possible de modifier ou de supprimer manuellement les enregistrements. Après 100 jours, les données sont automatiquement effacées, à moins que l'autorité de poursuite pénale n'ait rendu une ordonnance d'édition exigeant la remise des données. Chaque suppression est documentée. ←



Michael Perler

L'introduction des caméras corporelles au sein de la Police des transports a constitué une étape importante dans l'amélioration de notre équipement et dans l'amélioration continue de la sécurité, tant pour nos agents de police que pour nos clients. Les résultats

positifs de la première année démontrent que les caméras corporelles sont un moyen efficace de désescalade et de conservation des preuves. Nous sommes convaincus que cette tendance positive se poursuivra et que la sécurité dans les transports publics continuera de s'améliorer, déclare Michael Perler, commandant de la Police des transports.